



Demande de retraite effectuée avec un retard de 11 ans

Par **papy52**, le **12/04/2008** à **13:10**

Je suis née en 1936;j'ai demandé ma retraite à la Mutualité Sociale Agricole en demande anticipée à 60 ans (minorée de 25%, car je ne totalise que 140 trimestres représentant 200 euros).rnrnA mes 65 ans le relais s'est effectué sur la CRAM Nord Est (régime général de retraite avec bonification 3 enfants).J' ai du recevoir un imprimé à renvoyer mais j 'ai oublié de le faire(problèmes familiaux et de santé).rnrnJ'ai fait une requête en novembre 2007.Le premier versement a eu lieu en décembre 2007(165.00 euros).rnrnJ' ai contesté la date de versement auprès du président de la commission de recours amiable de la CRAM (dans les 2 mois de délais)car j'aurais dû percevoir cette pension depuis août 1996.rnrnLa réponse de la caisse est négative puisque l'article R.351-37 précise que chaque assuré indique la date à laquelle il désire entrer en jouissance de sa pension.et puisque les règles d'attribution d'une pension sont fixées par des textes législatifs et règlementaires , la commission de recours amiable n' a pas compétence pour y déroger.rnrnQue puis - je faire compte tenu que la situation n'est pas en ma faveur et vers qui je pourrais tenter un recours gracieux?rnrnMerci d'avance si vous avez une solution.